



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Mme Marie Claude Varaillas attire l'attention de M. le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pénurie de professionnels qualifiés exerçant dans les modes d'accueil du jeune enfant.

D'après une enquête de la caisse nationale des allocations familiales publiée en juillet 2022, 8 908 postes auprès des enfants étaient déclarés durablement vacants ou non remplacés au 1er avril 2022, soit entre 6,5 % et 8,6 % de l'effectif total des professionnels du secteur de la petite enfance.

Pour remédier à cette inquiétante pénurie, le Gouvernement a publié l'arrêté du 29 juillet 2022 fixant la nouvelle liste de personnes qualifiées pour travailler dans les crèches collectives et les jardins d'enfants. Ce dernier prévoit qu'en cas de pénurie de professionnels, des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience pourront exceptionnellement être accordées.

Un tel arrêté, même s'il concerne des situations locales exceptionnelles, ne constitue pas une mesure durable pour remédier au manque de personnel dans ces établissements. De plus, l'arrêté fait suite aux job-dating, organisés dans certaines académies, pour recruter des enseignants mais surtout aux accusations de maltraitance mettant en cause des professionnels de la petite enfance qui ciblent le groupe de crèches privées People and Baby.

Cette situation en appelle à redoubler de vigilance et à renforcer les effectifs et le contrôle des qualifications encadrant les professionnels qui accompagnent, encadrent et éduquent nos enfants.

Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place afin d'augmenter le nombre de places ouvertes en formation initiale pour ces métiers, comme cela est recommandé par le comité chargé par le Gouvernement de travailler sur le manque d'attractivité dans le secteur, et pour revaloriser le statut de ces professions essentielles.